2me Année. — N° 73 **Quinze centimes le numéro** (par la poste, VINGT CENTIMES) Le 23 Novembre 1865.

ABONNEMENTS :

	Un an.	Six mois.
France	9 f.	5 f. »
Italie et Suisse	12	7 »
Angleterre, Espagne, Turquie	13	7 50
Allemagne, Belgique	14	8 »
Amérique, Brésil	15	8 50
Australie, etc.	16	9 »

On s'abonne au bureau du journal
Ouvert de 10 heures à 2 heures
22, RUE BREDA
ou en envoyant *(franco)* un mandat sur Paris à l'ordre de M. le Directeur gérant.
On s'abonne également chez tous les libraires.
L'abonnement part du 1er Janvier ou du 1er Juillet

HORS LA CHARITÉ, PAS DE SALUT !

L'AVENIR

MONITEUR DU SPIRITISME
PARAISSANT LE JEUDI

Vente au numéro, à Paris CHEZ
F. HENRY, libraire, galerie d'Orléans, 12, (Palais-Royal)
BRASSEUR, id., galerie de l'Odéon, 11 *bis*.
TURQUAND, id., rue Notre-Dame-de-Nazareth, 8.
AUMOND, id., boulevard de Strasbourg, 35.

AVIS GÉNÉRAL

Les articles de fond et les communications envoyés par des collaborateurs bienveillants seront soumis à l'examen du comité de rédaction; ils seront insérés ou détruits.

Il sera rendu compte des ouvrages nouveaux lorsque deux exemplaires nous auront été adressés.

Les lettres et manuscrits non affranchis seront rigoureusement refusés.

Annonces : 3 fr. la ligne.

Sommaire du n° 73 de l'Avenir

Paris, 23 Novembre 1865

LETTRE D'UN CHRÉTIEN SUR LE SPIRITISME

VINGT-TROISIÈME LETTRE (1)

A Mademoiselle Clotilde Duval à Lyon.

Paris, le 18 mars 1865.

Chère Clotilde,

La lettre que je reçois à l'instant de vous simplifie singulièrement ma tâche. Je suis d'autant plus heureux que je n'attendais pas un aussi prompt succès, je vous l'avoue. Je savais combien notre digne ami avait besoin de repos; je ne pouvais avoir oublié combien ce saint prêtre, tout entier à ses entreprises charitables, avait peu de temps à lui; et ce m'est, je vous assure, une de mes plus douces satisfactions de l'avoir amené en si peu de temps à examiner et juger par lui-même une doctrine si injustement calomniée et que quelques énergumènes ont eu l'impiété de traîner aux gémonies. Je suis donc bien heureux que ce cher abbé Pastoret se soit mis à étudier sérieusement le Spiritisme, non-seulement dans les ouvrages d'Allan Kardec, mais surtout aussi dans les Pères de l'Église, parce qu'ainsi que vous me l'écrivez, il a pu y reconnaître le même souffle inspirateur de l'Esprit-Saint, et la parfaite concordance de doctrine. Je savais d'avance, ma bonne cousine, qu'il serait séduit et charmé par ces intéressantes études; mais puisqu'il y a puisé pour lui-même des consolations et des espérances qu'il n'avait jamais trouvées ailleurs, la joie que j'en éprouve compense largement les heures que j'ai consacrées à cette correspondance; je remercie Dieu et les bons Esprits de m'avoir assisté à ce point que j'ai pu conquérir à nos idées ce nouveau Vincent de Paule qui vient décupler la moisson de mon ensemencement; enfin, ma cousine, ce qui est une bien douce satisfaction pour moi, vous voilà en mesure d'apporter votre concours à notre sainte cause, en demandant aux bons Esprits que la sympathie attirera vers vous quelques nouvelles pages de révélations sur la religion, la morale et la philosophie. Ma tâche est donc terminée. Néanmoins, je traiterai, quoique beaucoup plus brièvement les questions qui me restaient à résoudre puisque vous et l'abbé en manifestez le désir.

J'avais à vous entretenir, dans cette lettre, des peines éternelles et de la pluralité des mondes, et subsidiairement du périsprit. Ces questions, évidemment consécutives de la réincarnation et de l'immortalité de l'âme, doivent être considérées comme à peu près résolues par tous ceux qui en admettent les prémisses. Mille raisons m'engagent à ne m'arrêter qu'à quelques considérations générales; pour le surplus, je me contente de vous renvoyer aux ouvrages spéciaux qui ont traité amplement de ces matières. Comme je viens de le dire, la réincarnation une fois admise implique la négation forcée du dogme des peines éternelles; toutes les preuves données à l'appui de ce nouvel axiome de la grande constitution des mondes sont autant d'arguments irrésistibles contre l'existence des enfers éternels; toutes les conséquences psychologiques et physiologiques de cette loi plus amplement révélée dans ces jours nouveaux écartent des prévisions futures l'horrible crainte d'une géhenne irrévocable. Aujourd'hui, l'heure est venue pour le christianisme de répudier cette partie de l'héritage que le paganisme latin et grec lui avait, pour ainsi dire, fatalement légué, avec toutes les institutions religieuses et politiques du passé.

Saint Jérôme, saint Augustin et d'autres Pères des premiers siècles ont enseigné, je vous l'ai déjà dit, ma cousine, que l'homme, par sa nature même, sa destinée et son essence perfectible, était appelé à devenir ange, tôt ou tard : conséquemment tous les individus de l'espèce doivent parvenir à cette transformation, aussi évidemment que la chenille tend à devenir papillon.

En droit divin comme en droit humain, les peines doivent être proportionnées aux fautes commises et la pénalité subie doit effacer la cause du châtiment; si la justice nécessairement humaine est faillible, celle de Dieu ne l'est pas et ne le fut jamais. Le repentir sincère et la ferme résolution de se corriger suffisent le plus souvent au souverain juge; et, s'il ne remet pas le châtiment mérité, c'est qu'il sonde la conscience et le cœur de celui qui implore sa miséricorde, et y trouve encore de mauvais germes, de mauvais sentiments enfouis dans les profondeurs de son être.

La définition de l'enfer et de la géhenne, selon saint Jérôme, se trouve dans le 13e verset d'Isaïe, chap. V : « *Propterea ductus est captivus populus meus, quia non » habuit scientiam; et nobiles ejus interierunt fame, et » multitudo ejus siti exaruit.* » — « C'est par ce que mon » peuple n'a pas voulu me reconnaître, dit le Sei» gneur, qu'il a été conduit en captivité; que ses nobles » sont morts de faim, et qu'une multitude d'hommes » ont péri de soif. »

Voici comment le commentateur interprète ce passage :

« Generaliter de inferis et gehennâ interpretari vo» lunt; in quâ punietur omnis qui Dei non habuerit » scientiam. » — Ce verset signifie généralement que tous ceux qui auront méconnu la véritable loi de Dieu, seront conduits en captivité dans la géhenne des mondes inférieurs pour y être punis.

Cette interprétation de saint Jérôme, fort vraie en principe, nous amène, par la plus rigoureuse logique, à la négation de l'éternité des peines. En effet, de même que les Israélites, après avoir été menés en captivité sous Nabuchodonosor, en châtiment de leurs crimes contre la loi écrite, furent ensuite rendus à la liberté sous le règne de Cyrus, de même les âmes entraînées dans la géhenne des lieux inférieurs en punition des fautes qu'elles ont commises contre la loi d'amour et de charité, seront, à l'expiration de leur peine, renvoyées dans le monde où elles avaient malversé, afin de s'y perfectionner et monter ensuite vers les hautes régions.

Pour compléter cette pensée et la rendre intelligible à tous, saint Jérôme, citant des extraits du Psalmiste, d'Isaïe et de saint Mathieu, ajoute : « *Conviva quoque » cœnæ dominicæ, vestem non habens nuptialem, vinctus » pedibus atque manibus ejicitur in tenebras exteriores. » Et Dominus venit, ut his qui erant in vinculis diceret :* » EXITE! *Et qui versabantur in tenebris :* REVELAMINI! » *Ipse enim solvit compeditos et illuminat cæcos.* » — » Et le convive de la cène dominicale qui n'avait pas re» vêtu la robe nuptiale ayant eu les mains et les pieds » liés, fut jeté dans les ténèbres extérieures. Et le maître » vint alors disant à ceux qui étaient dans les liens : » Allez, vous êtes libres; et à ceux qui étaient plongés » dans les ténèbres : Voyez et soyez éclairés! C'est de » lui qu'on peut dire seulement : Il délivre ceux qui » sont dans les fers et rend la vue à ceux qui avaient » été frappés de cécité. »

Le Spiritisme, et avec lui la phalange des philosophes, des poëtes et des plus grands penseurs modernes, ont donc raison d'affirmer qu'il n'existe pas d'enfers éternels.

« Ceux-là ne sont pas coupables, s'écrie encore saint » Jérôme, parce qu'ils ne peuvent voir; mais bien celui » qui obscurcit leur vue ou qui leur a donné des yeux » pour ne pas voir.

» Le bienheureux apôtre Paul, continue le même père, » explique pleinement ceci dans son épître aux Romains, » et il est tout à fait superflu que nous paraphrasions » son instructive parole. En effet, selon lui, Dieu a fait » passer l'humanité entière par la crédulité et l'imper» fection afin de la pouvoir sauver tout entière. Aussi, » admirant la profondeur des décrets éternels, s'écrie-t» il : O richesse incommensurable de la sagesse et de la » science de Dieu! que ses jugements sont impénétra» bles et ses voies inconnues! Et ailleurs, discutant sur » l'incrédulité des Juifs, il dit : N'ont-ils ainsi péché que » pour tomber? A Dieu ne plaise! mais pour que le sa» lut des gentils résultât de la faute des Juifs en les invi» tant à les imiter. Et un peu plus loin : Car si leur » chute a été cause de la réhabilitation du monde, que pro» duira donc leur assomption? Et encore : Je ne veux » pas, mes frères, vous laisser ignorer ce mystère, afin » que vous ne soyez pas prudents pour vous seuls, parce » que si une partie d'Israël est tombé dans l'aveuglement, » c'est pour que les nations arrivassent à leur plénitude; » et lorsque cela sera accompli, TOUT ISRAEL SERA SAUVÉ! » N'accusez donc pas Dieu de cruauté, ajoute saint Jé-

(1) Voir les numéros de l'*Avenir* depuis le n° 15.

» rôme, lorsque sa miséricorde frappe le peuple juif » afin que l'univers entier soit sauvé!

» Et qui posteà vocabitur Jesus, id est SALVATOR, *eo quod » universum genus salvaturus sit nunc a te Emmanuelis » appelletur vocabulo.* » — « C'est pourquoi tu appelle» ras du nom d'Emmanuel celui qui, plus tard, s'appel» lera Jésus, c'est-à-dire sauveur, parce que tout le » genre humain doit être sauvé par lui. »

Où la mission du Christ est vraie ou elle est fausse, tel est le dilemme que je pose à nos adversaires religieux. Si cette mission n'existe pas, de quelle autorité la religion se pare-t-elle pour nous condamner aux flammes éternelles et à tous les supplices innommés du Tartare païen ou de la géhenne catholique? *Arcades ambo!* Mais si cette mission existe, de quel droit venez-vous nous en cacher les prémisses admirables et nous en dérober les splendides conséquences?

Ah! certes, ma cousine, nous, mieux que personne, reconnaissons l'auguste mission de Notre-Seigneur Jésus-Christ; ce n'est pas nous qui oserions amoindrir son œuvre en restreignant l'œuvre du salut à l'imperceptible minorité humaine que présente le catholicisme romain; ce n'est pas nous qui, du milieu de cette minorité même, repousserions dans la géhenne irrévocable les quatre-vingt-dix-neuf centième des catholiques. Ah! voilà la véritable action condamnable; car elle ose s'en prendre à la qualité la plus excellente de la divinité : le droit de grâce et de pardon!

La question des peines éternelles est donc pleinement résolue conformément à l'opinion que nous devons au Spiritisme de la grandeur et de la bonté de Dieu; mais si l'abbé Pastoret et vous désirez de plus amples développements sur ce sujet, je vous engage à lire avec attention et à méditer les savants articles et les puissantes considérations que mon ami Philaléthès a publiés dans *la Vérité* et qui paraîtront incessamment en volume, je l'espère du moins à la librairie académique de Didier et Cᵉ, à Paris.

Cette même maison vient de publier *la Pluralité des mondes* (3ᵉ édition), et *la Pluralité des existences* (3ᵉ édition). Le premier de ces ouvrages est dû à la plume élégante d'un jeune astronome, M. Camille Flammarion. Le second a été écrit par mon excellent ami André Pezzani, dont vous connaissez les savants et nombreux travaux. Vous trouverez dans ces ouvrages, prouvé par la science et un raisonnement d'une solidité à toute épreuve, le même système qui, d'autre part, vient d'être révélé au monde par les communications Spirites. Je vous renvoie donc également à ces précieux traités pour tout ce qui se rattache à l'intéressante question de la Pluralité des mondes et de la Pluralité des existences.

Mais ce que je vous recommande surtout et d'abord, ce sont les premiers livres d'Allan Kardec, comme traités élémentaires indispensables à la connaissance exacte et à l'étude de ces graves questions.

Je ne terminerai pas ces lettres, mon amie, sans appeler encore votre attention sur l'analogie qui existe entre l'époque actuelle et l'époque de l'établissement du christianisme : nos idées, nos vues, nos aspirations sont les mêmes que celles qui animaient les premiers chrétiens; notre manière de comprendre l'âme et l'immortalité, les rapports de l'âme et du corps, les liens qui les unissent, ressemble par de nombreux côtés à celle des plus illustres Pères de l'Église. Jugez-en, ma cousine.

« L'âme ne meurt pas, dit saint Athanase, patriarche d'Alexandrie (1), mais le corps meurt, quand elle s'en éloigne. L'âme est à elle-même son propre moteur. Le mouvement de l'âme, c'est la vie. Lors même qu'elle est prisonnière dans le corps, et comme attachée à lui, elle ne se rapetisse pas à ses étroites proportions, elle ne s'y renferme pas; mais souvent, alors que le corps est gisant immobile, et comme inanimé, elle reste éveillée par sa propre vertu, *et sortant de la matière quoiqu'elle y tienne encore*, elle conçoit, elle contemple des existences au delà du globe terrestre; elle voit les saints dégagés de l'enveloppe des corps, elle voit les anges et monte vers eux dans la liberté de sa pure innocence.

» Tout à fait séparée du corps, et lorsqu'il plaira à Dieu de lui ôter la chaîne qu'il lui impose, n'aura-t-elle pas, je vous prie, une bien plus claire vision de son immortelle nature? Si aujourd'hui même et dans les entraves de la chair, elle vit déjà d'une vie toute extérieure, elle vivra bien davantage après la mort du corps, grâce à Dieu! qui, par son Verbe, l'a faite ainsi. Elle comprend, elle embrasse en elle les idées d'éternité, les idées d'infini, parce qu'elle est immortelle. De même que le corps, qui est mortel, ne perçoit rien que de matériel et de périssable, ainsi l'âme, qui voit et médite les choses immortelles, est nécessairement immortelle elle-même, et vivra toujours: car les pensées et les images d'immortalité ne la quittent jamais, et sont en elle comme un foyer vivant qui nourrit et assure son immortalité. »

(1) Saint Athan. oper., t. VII, p. 32, d'après Villemain; *Tableau de l'éloquence chrétienne au XIᵉ siècle*, p. 94.

Cette définition de l'âme et de ses propriétés spirituelles par Athanase, concorde admirablement avec les enseignements du Spiritisme; on y reconnaît parfaitement le jeu et la fonction du périsprit que Charles Fourrier appelait le corps aromal.

Saint Paul parle également de cette enveloppe de l'âme, de ce corps virtuel et spirituel, impondérable et incorruptible qui reste irrévocablement la forme de l'entité individuelle. Tertullien s'écrie que la corporalité de l'âme éclate dans l'Évangile et qu'une sainte femme eut une vision pendant laquelle elle aperçut une âme très-brillante et de la couleur de l'air; il ajoute que les anges ont un corps qui leur est propre et qu'ils peuvent se transformer en une chair humaine pour se montrer aux hommes et communiquer visiblement avec eux. Origène, ce profond penseur, qui, mieux que la plupart des autres Pères, avait reçu la véritable tradition nazaréenne, cet héritier de saint Jean l'évangéliste, ce précurseur du Spiritisme, enseigne que les âmes existent avant que d'être unies aux corps dans lesquels Dieu les emprisonne pour les punir de leur fautes antérieures; il affirme également qu'elles sont revêtues d'un corps particulier d'une matière excessivement subtile et d'un air extrêmement léger; que ce corps est doué d'une vertu plastique, qu'il suit l'âme en toutes ses existences et toutes ses pérégrinations, et que c'est lui qui sert de type et de modèle aux corps matériels et grossiers que cette âme revêt dans les différents milieux planétaires où sa destinée l'entraîne. Saint Augustin déclare que le corps des élus est incorruptible, délié, tenu et souverainement agile. Saint Irénée professe que l'âme n'est que le souffle de la vie, qu'elle n'est incorporelle que par comparaison, et qu'elle conserve la figure de l'homme afin qu'on la reconnaisse. Saint Cyrille d'Alexandrie, proclame que Dieu seul est incorporel, que lui seul ne peut être circonscrit, tandis que toutes les autres créatures spirituelles le peuvent, quoique leurs corps soient d'une nature essentiellement distincte des nôtres; c'était aussi l'opinion de saint Ambroise de Milan, qui s'écriait: « Hors de la divine Trinité, nous ne connaissons rien qui ne soit, par quelque côté de son être, environné d'une sorte de fluide matérialisé. » Gatien, philosophe chrétien, démontre que l'âme des hommes est composée de plusieurs parties. Saint Basile, parlant des anges, affirme que bien qu'ils n'aient pas de corps propprement dit, ils peuvent se rendre visibles par les propriétés de leur propre substance, en apparaissant à ceux qui en sont dignes. Saint Hilaire écrivait : « Il n'est rien de créé qui ne soit corporel, ni dans le ciel ni sur la terre, ni parmi les choses visibles, ni parmi les invisibles; tout est formé d'éléments; et les âmes, soit qu'elles habitent un corps, soit qu'elles en sortent, ont toujours une substance corporelle. » Saint Justin et saint Clément d'Alexandrie, admettaient la corporalité des anges et des Esprits et soutenaient que quelques-uns de ceux-ci s'étaient laissé aller à l'amour des femmes. Lactance et Arnobe pensaient que l'âme conservait une forme propre et personnelle et d'une matière excessivement subtile. Saint Grégoire de Naziance ne pouvait concevoir un Esprit sans concevoir du mouvement et de la diffusion. Saint Grégoire de Nysse parlait d'une sorte de transmigration inconcevable sans matérialité. Tatien, de même que saint Ambroise, divisait l'âme en deux parties et Jean de Thessalonique avança au VIIᵉ siècle, parmi les articles de tradition attestés par saint Athanase, saint Basile et saint Méthode, que ni les anges, ni les démons, ni les âmes ne sont dégagés de la matière.

Ce sont ces diverses opinions, incomprises des matérialistes absolus, qui ont fait dire à ceux-ci que la plupart des Pères de l'Église n'étaient pas Spiritualistes, tandis qu'il est évident, au contraire, que pas un d'entr'eux ne fut partisan de la matérialité. Le corps impérissable et virtuel de l'âme immortelle qu'Allan Kardec a eu le bonheur de définir si clairement sous le nom de périsprit, a été confondu avec le corps terrestre, l'enveloppe mortelle de l'homme par les philosophes panthéistes et par tous ceux qui refusent de croire à l'immortalité.

A bientôt, ma cousine, mille amitiés à nos amis de Valence et de Lyon.

Votre bien affectionné,

ALIS D'AMBEL.

CORRESPONDANCE

Châteauroux, 8 octobre 1865.

Monsieur le directeur de l'*Avenir*.

Les insulteurs ne sont pas les ennemis les plus à craindre pour le Spiritisme. L'indécente comédie que jouent en ce moment les bouffons du matérialisme n'aura servi qu'à les faire siffler une fois de plus. Spirites ou non, les honnêtes gens sauront faire à chacun la part qui lui est due; à l'homme loyal et digne qui défend ses convictions, estime et respect; au loustic éhonté, les huées et le mépris. Là, encore une fois, n'est pas le danger pour les doctrines spirites : mais il est certaine nuance de Spiritisme dont le voisinage nous paraît compromettant. Un de vos derniers numéros, Monsieur le directeur, contient un article du *Banner of light* que je n'ai point lu sans étonnement; et, pardon de ma franchise, ce qui m'étonne encore plus, c'est qu'on ait laissé imprimer un pareil article dans votre journal sans aucun correctif (1). Là, M. Allan Kardec, en compagnie de beaucoup d'autres, est réprimandé d'avoir donné pour principal but à la réincarnation, le perfectionnement de l'individu par l'expiation. « Ce sont là, nous dit-on, des idées étroites : en vain M. Allan Kardec et les autres allègueraient-ils une grande masse de témoignages de la sphère des Esprits : *l'idée d'expiation est une souillure pour la doctrine*. Quant aux Esprits de qui nous vient cet enseignement, leur témoignage doit être récusé. » Veut-on savoir pourquoi? « C'est qu'ils ont le malheur d'appartenir à la classe morale; que les Esprits de cette classe, incarnés ou non, ne brillent ni par de larges vues ni par un esprit scrutateur, qu'ils ne sont pas considérés comme des autorités intellectuelles; et qu'enfin, *l'intelli-*

(1) Nous reproduisons habituellement les divers articles des journaux américains, anglais et italiens qui ont trait à notre doctrine, afin de tenir nos lecteurs au courant de la situation exacte de nos idées dans les diverses contrées du globe. Nous laissons à chaque lecteur le soin d'en déduire les véritables conséquences.

M. Courant s'est attaché à un détail secondaire. En publiant l'article de M. Lacroix de Montréal, nous tenions à constater un fait: c'est que la réincarnation n'est plus repoussée d'une manière absolue par les Spiritualistes américains.

Nous répétons ici ce que nous avons déjà dit bien des fois, nous laissons à chacun, incarnés ou désincarnés, la responsabilité ds ses œuvres et de ses actes. A. D'A.

gence étant toujours en rapport avec l'état de l'âme, l'état moral ne saurait être un état de clairvoyance. »

Plus que tout le reste, cette dernière assertion « l'état moral ne saurait être un état de clairvoyance » nous rend stupéfait. L'immoralité serait-elle devenue par hasard un moyen d'y voir plus clair ? et, puisque l'intelligence est, dites-vous, toujours en rapport avec l'état de l'âme, l'âme morale étant moins intelligente, suivant vous, en raison de sa moralité même ; la moralité des âmes est donc elle-même un état d'infériorité, quelque chose qui les amoindrit? Qu'est-ce qu'une telle doctrine, sinon la glorification du vice et du crime considérés comme étant l'état normal des Esprits? Vous appelez l'expiation une souillure : l'endurcissement dans le mal s'appellera donc l'état de pureté? Jamais on ne vit pareille confusion dans les idées. Ah! vous récusez le témoignage de saint Louis, parce que, non content de porter, dites-vous, un nom théologique, il appartient à la classe morale : alors vous accepteriez sans doute le témoignage de Dumolard, ou celui de Jacques Latour, si toutefois ce grand criminel (lui-même est venu nous l'apprendre) n'avait eu le mauvais goût de se rapprocher de l'état moral par le repentir et l'expiation (1).

L'expiation une souillure, la moralité des âmes un état d'infériorité, voilà assurément des idées qui se heurtent et se repoussent. Quant à la doctrine suivant laquelle les âmes expient leurs fautes et s'épurent à mesure qu'elles passent d'une existence à une autre, essayez donc d'en imaginer une plus sage, plus consolante, plus digne de Dieu? N'y retrouvons-nous pas, dans sa plus importante application, la loi essentiellement providentielle du progrès? Où sera le progrès si l'âme souillée n'expie? Nous demandons encore où sera la justice divine? Le mal existe : il faut donc une expiation. Cette croyance n'est-elle pas au fond de toutes les croyances religieuses? n'est-elle pas, comme la croyance en Dieu, comme l'immortalité de l'âme, une intuition de ce que j'appellerai la grande âme de l'humanité? Si la raison, si le témoignage universel ne vous suffisent pas, croyez-en du moins, si vous êtes spirite, le témoignage des âmes elles-mêmes qui, sorties de ce monde imparfaites et souillées, viennent nous entretenir de leurs souffrances, et implorer le secours de notre médiation et de nos prières; lisez donc ce beau livre, le dernier né de la plume d'Allan Kardec; ce livre qui, nous instruisant par la bouche des Esprits eux-mêmes, dévoile à nos yeux les mystères de la justice divine, le ciel et l'enfer.

Si nous interprétons mal la pensée du *Banner of light*, nous en demandons pardon à l'auteur de l'article. Nous ne cherchons que l'intérêt de la vérité, et celui d'une cause à laquelle nous appartenions longtemps même avant qu'il fût question de Spiritisme dans le monde. On avouera du moins que les assertions critiquées par nous, présentées comme elles sont à l'état brut et sans explication aucune, sont mal sonnantes, et heurtent à la fois la logique et le sentiment moral. Il importe, pour l'instruction des lecteurs de l'*Avenir*, que de pareils articles ne s'y produisent point sans contrôle : il importe aussi à la cause du Spiritisme de n'être point compromise par l'organe de ses défenseurs. La croyance en une Providence suprême, à la justice divine, à l'immortalité de l'âme, aux peines et aux récompenses; ajoutez encore, la plus pure morale du christianisme, interprété au point de vue des lumières de l'esprit moderne ; en un mot, tout ce qui est de nature à élever l'âme en la poussant vers l'idéal; tels sont quant à présent les enseignements du Spiritisme : ce qui n'empêche pas les contradicteurs quand même, d'aller partout répétant que le Spiritisme tend à *abrutir* la société : encore une plaisante assertion : Dieu, sa Providence, l'immortalité de l'âme et ce qui s'ensuit, ces croyances apparemment sont l'apanage de la brute. En vérité, les mots ont singulièrement changé de sens. Que diront-ils donc, ces hommes si injustement hostiles, si vous leur donnez prise contre la moralité de la doctrine?

Les partisans d'un enfer éternel nous ont assez reproché de porter atteinte à la morale en n'admettant pas une sanction suffisamment sévère à leur gré ; comme si c'était un moyen de moraliser les hommes que de les jeter dans le désespoir. Mais nous n'avons pas seulement à combattre les partis religieux ou prétendus tels. C'est assurément une triste et désolante doctrine que le matérialisme : toutefois, il faut bien le reconnaître, il compte dans ses rangs de parfaits honnêtes gens. Je ne parle que des hommes sérieux, non des jongleurs et des turlupins. Ceux dont je parle, on le conçoit, sont d'autant plus à cheval sur ce qu'ils appellent la morale indépendante, qu'ils n'ont pas autre chose à opposer à nos doctrines à la fois si salutaires et si consolantes, s'efforçant de prouver par là que la morale peut se passer de la religion : sans doute ils raisonnent mal; mais du jour où ils pourraient nous dire : « Que prétendez-vous faire d'une révélation qui flétrit comme une souillure l'expiation, le retour au bien? » Ce jour-là, dis-je, ils auraient gain de cause.

Nier la morale au nom de la révélation est un blasphème.

Je livre ceci à vos réflexions, Monsieur le Directeur, en vous permettant de faire de ma lettre tel usage qu'il vous plaira.

J'ai l'honneur d'être votre dévoué serviteur,

COURANT, un de vos abonnés.

Sous la réserve des notes que nous avons ajoutées en réponse aux observations de notre honorable correspondant, nous sommes parfaitement d'accord avec lui et nous le remercions de son excellente lettre qui est venue éclaircir nettement une question mal élucidée par M. Henry Lacroix de Montréal. A. D'A.

(1) Il faut cependant que la lumière se fasse ! Le Spiritisme n'a rien à gagner à propager des principes complétement faux ; il a tout à perdre, au contraire à donner comme authentiques *les noms de parade* que certains Esprits se donnent pour faire accepter les communications plus ou moins lourdes, plus ou moins logiques qu'ils dictent à certains médiums.

Autant de *médiums* écrivains, autant de *Saint-Louis différents!* quant à la forme et au style surtout.

Nous avons lu, annoté et commenté plus des trois mille communications : d'où notre inébranlable conviction. Nous savons bien qu'il existe une école où l'on ne craint pas de passer une couche de badigeon sur les différentes dictées reçues par divers médiums d'un soit-disant même Esprit et de leur donner ainsi un certain air de parenté ; eh bien! osons le dire : c'est porter une atteinte grave à la valeur des révélations spirituelles ; quant à l'*Avenir*, il publie intégralement les manifestations des médiums écrivains ou il s'abstient absolument. Ceci est pour nous une règle invariable dont nous ne nous départirons jamais.

Quant à la communication dictée par Latour à Bruxelles ; dès le principe, nous l'avons déclarée apocryphe et œuvre d'un Esprit mystificateur ; nous maintenons fermement cette déclaration. Non-seulement cette dictée est contraire à la loi morale universelle, mais aussi à l'équité humaine et à la justice divine. Sur cent communications dictées par des Esprits qui ont dit être Latour, celle précitée est la seule où l'on ose affirmer la régénération presque instantanée de ce grand criminel. Où serait donc la justice de Dieu, si ce misérable ne devait pas expier, lorsqu'on voit tant d'honnêtes désincarnés se plaindre des tourments qu'ils endurent pour des faits véniels que la ~~loi~~ humaine et la loi de Dieu sont bien près de pardonner ?

Nous repoussons donc nettement toute solidarité avec de pareils enseignements, et nous regrettons sincèrement que de telles communications aient reçu les honneurs de la publicité quand tout devait les condamner à l'oubli.

Nous reviendrons plus amplement sur ce sujet qui mérite d'être traité, au point de vue philosophique avec un soin tout particulier. Nous préparons pour cela une histoire du Spiritisme et de tous ceux qui ont concouru à sa propagation en France, médiums et évocateurs, depuis Madame Celine Japhet jusqu'à Madame Cazemajour et, depuis M. Cahagnet et les tables parlantes jusqu'à MM. Edoux, Sabo. Chapelot, Bez, Lefraise, Dozon, Gilet, etc., depuis les demoiselles Fox jusqu'à MM. Camille Brédif et Montet. A. D'A.

COMMUNICATIONS MEDIANIMIQUES

Groupe de St-Jean d'Angély

LE BUT DE TOUS LES ÊTRES CRÉÉS NE PEUT ÊTRE QUE LEUR PROPRE PERFECTIONNEMENT

1

D'abord par la typtologie (médium M. Saint-Cyr) sur la demande d'adresser quelques paroles à tous ici présents qui l'ont en partie connu, l'esprit David évoqué dicte :

R. — Il est un fait que vous ne pouvez nier, vous qui semblez croire que le Spiritisme est un chimère, il est un fait incontestable, c'est qu'il vous dicte certaines maximes qui frappent votre imagination et contre lesquelles vous ne pouvez lutter malgré toute l'opposition de ses détracteurs.

Ensuite par l'écriture (sans question posée). *Médium M. Guérin.*

« Pour juger de la perfection d'un être, il faut considérer la fin, le but pour lequel il a été créé : un être est d'autant plus parfait qu'il aura plus de moyens d'atteindre ce terme voulu par Dieu, rouage harmonieux de l'ensemble des mondes.

» Examinons donc, en peu de mots les différentes espèces d'êtres qui peuplent la terre, leur but, leurs perfections et concluons de là que le Spiritisme est une des lois de la nature; ceci doit ressortir du principe posé, et dire cependant que des hommes intelligents n'ont pu de ce principe, par la seule force du raisonnement, de l'intelligence, en déduire cette loi dont on commence aujourd'hui à étudier les principes, les effets. Parmi les êtres, prenons d'abord le végétal : la fin, le but du végétal est évidemment d'atteindre une certaine croissance déterminée pour qu'il puisse alors servir aux besoins de l'homme, ce roi de la création; mais, pour atteindre cette croissance, il lui faut des organes, des racines, des feuilles, par lesquelles il puise à la fois la nourriture, et dans la terre par ses sucs et dans l'atmosphère par les atomes de l'air. Si cet arbre, cette plante, ce végétal en un mot, manquait de quelques-uns de ses organes, il ne serait pas parfait et Dieu se serait trompé en lui assignant un but qu'il ne pourrait atteindre; mais vous le savez tous, Dieu, le grand architecte de l'univers, le grand *Demiourgos* des grecs n'a pu se tromper, puisqu'il est infaillible. Tout être quelque minime qu'il soit, depuis le ciron jusqu'à l'éléphant, possède des organes propres à entretenir son existence, à sa conservation et à celle de son espèce. Si, du végétal, nous passons à l'animal, nous apercevons la même loi; au carnassier Dieu n'a pas donné le sabot du cheval et les dents de l'herbivore, car il ne serait pas parfait, pas plus qu'au solipède il n'a donné les griffes du lion et les dents du tigre. Si, chacun de ces êtres, avait été muni des organes propres à l'autre ils auraient été imparfaits, car ils n'auraient pu atteindre le but assigné par la Providence.

» Passons à l'homme, et cherchons son but, son terme, sa destinée. Nous le savons tous, spiritualistes, le terme de la destinée humaine est la possession des vérités morales et intellectuelles, lois données aux créatures de l'univers entier, répandues au milieu des mondes; et, pour cela, il a joint à notre nature animale une nature intelligente et spirituelle; mais il est des vérités que l'homme malgré toute son activité interne ne peut découvrir, il lui faut pour cela une révélation.

» C'est ainsi qu'il a fallu la venue du Messie pour apprendre aux hommes cette vérité, base fondamentales des sociétés modernes : ne faites pas aux autres ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît à vous-même; rendez le bien pour le mal. Cette révélation doit donc être continue, de tous les instants, puisque c'est la nourriture de votre être moral, et l'Église, en cela d'accord avec la tradition, enseigne que nous recevons tous les conseils d'un bon ange chargé de présider à nos actions. Or, vous le comprenez, si l'homme ne possédait pas des moyens d'actions, des organes propres à lui faire connaître chez ceux qui la possèdent, c'est-à-dire chez ceux qui ne sont plus, cette vérité morale qui est le soleil des Esprits désincarnés, Dieu aurait fait de nous tous des êtres imparfaits,

» qui ne pourraient atteindre le but pour lequel ils ont été créés.

» Si le Spiritisme ne s'est pas jusqu'à ce jour montré comme il apparaît à l'heure actuelle, c'est que les sociétés avaient dans l'église *catholique* (1) une révélation qui pouvait les amener au niveau voulu par Dieu; ce niveau atteint, les vérités que possède l'Eglise mises à la portée de tous, il faut une autre révélation, un autre intermédiaire entre l'homme et Dieu, car jamais l'homme n'a pu être à lui-même son propre intermédiaire avec la divinité. Ce révélateur, cet intermédiaire, c'est l'Esprit assez pur qui possède aujourd'hui plus de vérités intellectuelles et surtout morales qu'il n'en est dans aucun esprit incarné, il vient donc aider l'homme à accomplir sa mission, à atteindre le but assigné par Dieu; et vous comprenez que si le Spiritisme n'existait pas, il y aurait dans la chaîne des êtres une lacune qui, bien loin de s'expliquer ferait accuser Dieu d'impuissance.

» Méditez bien ce sujet que je ne puis développer assez longuement et ne dites plus : le Spiritisme est contraire aux lois de la nature, car loin de là il en est une loi nécessaire et immuable, comme Dieu qui l'a créé.

DAVID.

(1) Sur une observation qui fut faite, l'Esprit dicta le lendemain :

« J'entends avec tous les premiers pères de l'Église, par Église catholique, celle qui renferme en son sein tous ceux qui font profession de suivre les commandements du Christ. L'Église grecque s'intitule aussi, elle, Église catholique orthodoxe et assure que l'Église romaine est hétérodoxe, le protestantisme pour moi dans le sens du mot, est l'Église catholique, car ses adeptes suivent les principes de morale du Christ. Toutes les églises chrétiennes forment ensemble ce que j'appelle l'Église catholique, car remarquez que je n'ai pas dit l'Église romaine, grecque ou luthérienne. Ces différentes sectes sont toutes d'accord sur l'immortalité de l'âme, les peines et récompenses futures. Le principal est de diriger nos actions, dans nos rapports avec nous-même l'humilité, avec le prochain la charité, avec Dieu la prière. Je pense que cette explication vous suffira pour vous faire comprendre que je n'ai voulu attacher aucune suprématie à une église sur une autre.... » D. — Ne vaudrait-il pas mieux alors mettre église chrétienne? R. — Puisqu'à mon sens les deux mots sont équivalents, vous pouvez mettre l'église du Christ à la place d'église catholique, le sens sera le même et ne pourra donner lieu à aucune observation.

DEUXIÈME COMMUNICATION

Médium : M. Guérin

Action de l'Esprit sur la matière

« Les Esprits se montrent toujours disposés à convaincre ceux qui viennent vers vous, vers nous, avec un cœur désireux de connaître la vérité. Les moyens dont ils disposent pour amener un *fiat lux* au milieu des ténèbres sont nombreux et généralement appropriés à l'état intellectuel et moral de l'Esprit incarné qu'ils veulent frapper.

» A ces pauvres êtres placés au bas de l'échelle intellectuelle, les moyens physiques, à ceux plus élevés les preuves de l'intelligence; c'est ainsi que dans une de vos séances un de vos bons anciens amis, M. David, vient vous donner une preuve métaphysique des actions de l'Esprit sur la matière. Je veux à mon tour, si je le puis, avec l'aide de votre bon guide spirituel Bernard, vous prouver que les manifestations physiques des Esprits, c'est-à-dire les actions des agents intelligents sur les corps fluidiques ou matériels, n'ont rien qui puisse répugner à la raison, mais qu'au contraire, ces phénomènes semblent en tout point naturels, loin d'être, comme on le prétend, surnaturels.

» Remarquons d'abord que chez l'homme, Esprit incarné, les perceptions des objets externes arrivent à un point central, atome essentiellement actif, mais dans la circonstance seulement passif, au moyen de canaux divers qui, tous nerfs olfactifs, acoustiques ou optiques, viennent se réunir à ce point central. Cette molécule active, dis-je, mais passive dans le moment, ce moi intérieur, cet être intelligent peut à son tour se mettre, par une route inverse, en rapport avec les objets du monde externe par le même moyen, les mêmes canaux; mais puisque toutes ces perceptions, sens, toucher, goût, odorat, vue, se réunissent au point interne, nous devons en conclure que le corps ou l'écorce partie, que les canaux rompus, si l'Esprit conserve une seule faculté de percevoir la matière, sous une forme donnée, elle les conserve toutes : car toutes les sensations ou perceptions doivent résider dans tout l'être intime et ne peuvent être circonscrites dans tel ou tel canal ou organe qui n'existe plus : mes prémisses posées et déduites de l'essence même de notre être intelligent et moral, examinons l'état dans lequel les spiritualistes supposent le plus généralement l'âme après la mort.

» La faculté essentielle de l'Esprit, l'essence même de son être, dit Descartes, est l'activité; il est tout aussi impossible de supposer un Esprit manquant un seul instant d'activité qu'il est impossible de supposer un atome matériel manquant d'étendue; après la mort, cette activité ne peut cesser puisque le principe qui disparaît, le corps, la matière en un mot, est un principe inerte, inactif; bien loin de disparaître, elle doit être portée à un degré plus élevé, et elle doit s'exercer à la fois sur tout ce qui existe, sur la matière et l'Esprit, sur les idées abstraites et intellectuelles, physiques ou métaphysiques; elle doit s'exercer, dis-je, sur les idées physiques, sur le monde sensible, ou bien il faut supposer que devant l'Esprit désincarné la création entière a disparu, que le monde s'est anéanti, il faut supposer qu'un Esprit peut venir dans le lieu même que vous habitez sans apercevoir votre terre, votre corps, tout ce qui vous entoure, ce qui n'est pas : puisque dans vos prières à Dieu, qui est Esprit et qui par conséquent jouit de toutes les facultés d'Esprit, vous lui peignez vos peines corporelles, l'Esprit voit dans la matière, peu importe l'instrument à l'aide duquel il la voit, l'essentiel est de constater le fait. La perception de la matière ayant lieu par la vue, il n'y a rien d'étonnant que la perception de la matière par le sens, le goût, l'odorat, ait lieu de la même manière, puisqu'il n'existe plus ni nerfs olfactifs, ni nerfs optiques, ni organes ni canaux destinés à montrer les transformations de cette matière. La vue, le toucher, ou plutôt la connaissance de la matière arrive donc jusqu'à l'Esprit, il reçoit donc une action passive, si je puis m'exprimer ainsi, et vous voulez que cet être actif ne soit plus alors qu'un instrument passif, vous voulez que la matière fasse impression sur lui et que lui, l'activité même, ne fasse plus d'impression sur l'être passif.

» Allons, sceptiques et rieurs, les rôles sont renversés : ce que vous appelez inerte doit s'appeler activité, et ce que vous appelez passif doit s'appeler inerte, si vous voulez rester fidèles à vos principes; je m'arrête et vous engage à méditer, à raisonner lorsque vous verrez appeler surnaturels des faits qui, vous le voyez, sont dans la nature même de l'Esprit.

» PHILADELPHE. »

VARIÉTÉS SPIRITES

Visions et prédictions curieuses

Hérodote nous fournit un curieux exemple de cette puissance de vision dans les pythonisses du paganisme. Il raconte que Crésus, roi de Lydie, voulant éprouver les oracles les plus renommés de son temps, leur fit proposer à tous le même jour cette question insidieuse : « Que fait en ce moment Crésus, fils d'Alyathe? » On ignore ce que les autres oracles ont répondu; mais celui de Delphes lui fit rendre, en vers hexamètres, cette fière et emphatique réponse : « Je connais le nombre des grains de sable et la mesure de l'étendue des mers; je comprends le muet, et j'entends celui qui ne parle pas. *Mes Esprits* sont frappés de l'odeur d'une tortue à la dure écaille, qui cuit dans l'airain, avec les chairs d'un agneau : dessous est étendu l'airain, et l'airain en couvre le dessus. » Effectivement, Crésus, croyant dérouter Apollon, s'était mis à couper lui-même par morceaux et à faire cuire une tortue avec un agneau, dans une chaudière d'airain que fermait un couvercle de même métal.

La nouvelle de la victoire de Paul Emile sur Persée et de la prise de ce prince, qui fut annoncée le jour même à Vatinius, comme il allait dans la nuit close de Riète à Rome, par deux jeunes hommes montés sur des chevaux blancs qu'il crut être Castor et Pollux; et l'oracle qui fut rendu à Sylla dans la ville de Tarente, lorsqu'il revenait victorieux des rivages de l'Asie et marchait contre Rome, s'expliquent de la même manière. Sylla ayant fait offrir aux dieux en sacrifice le foie de la victime, bizarre phénomène, parut ceint comme d'une couronne d'or; l'aruspice Postume, sur ce présage, lui assura le plus éclatant triomphe, et au même moment, l'esclave d'un certain Pontius, comme saisi d'une inspiration prophétique, s'écria : « Je suis le messager de Bellone; la victoire, ô Sylla! est à toi. » A quoi il ajouta que le Capitole allait être incendié, et étant sorti à l'instant du camp, il y revint le lendemain, plus ému encore, en criant que le Capitole était brûlé : en effet, il venait de l'être. Didyme, l'aveugle, illustre serviteur de Dieu et docteur d'Alexandrie, saisi d'une profonde affliction à l'aspect des maux dont l'empereur Julien ne cessait de désoler l'Église, était resté tout un jour sans prendre de nourriture, lorsqu'il crut voir dans un songe, au milieu de la nuit, des guerriers montés sur de blancs chevaux qui couraient à travers les airs et disaient : « Annoncez à Didyme qu'aujourd'hui, à cette même heure, Julien a été tué; qu'il mange donc et en fasse porter la nouvelle à l'évêque Athanase. » Dans le même temps, saint Julien Sabas, fameux solitaire de l'Osroène, dont le monastère était situé à plus de vingt journées du camp où expirait cet empereur, eut une connaissance distincte de l'événement. Il savait les projets que Julien méditait contre la foi du Christ, la ruine et l'extermination dont l'Église entière était menacée s'il revenait triomphant de la Perse, et, depuis dix jours en prières, il demandait à Dieu avec de grandes instances de détourner de son peuple de tels malheurs, lorsque ses disciples le virent tout à coup essuyer les larmes dont ses yeux étaient pleins, s'éclaircir son visage macéré d'austérités et de jeûnes, et comme ils lui en demandaient la raison : « Le sanglier furieux, leur dit-il, qui ravageait la vigne du Seigneur, est étendu mort. »

La même chose a été rapportée de l'empereur grec Anastase, dont la mort, arrivée, dit-on, par la foudre, fut révélée à l'instant même au vénérable Élie, patriarche de Jérusalem, dans l'exil où l'iniquité de cet empereur, qui avait rempli l'Église de troubles, l'avait relégué, irrité de l'opiniâtreté de ses refus de recevoir à sa communion les schismatiques. Élie prédit qu'il le suivrait lui-même dans dix jours, pour comparaître et être jugé avec lui au tribunal de l'équitable Juge, et l'événement a vérifié sa prédiction.

Pour extrait : A. DE MONTNEUF.

Le Directeur-Gérant : ALIS D'AMBEL.

PARIS. — IMPRIMERIE VALLÉE, 15, RUE BREDA.